NATIONS UNIES

CONSEIL DE TUTELLE



Distr.
GENERALE
T/PET.5/1316
19 mars 1958

ORIGINAL : FRANCAIS

VINGT-SIX PETITIONS CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE ET CONTENANT DES PLAINTES RELATIVES A DIVERSES MESURES DE REPRESSION IMPUTEES A L'AUTORITE ADMINISTRANTE

(Distribuées conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 1713 (XX))

- 1. Toutes ces pétitions, dont la plupart émanent de personnes membres de divers comités de UN Kamerun, s'élèvent contre diverses mesures de répression, meurtres, pillages, assassinats, que l'Autorité administrante continuerait à prendre dans ce Territoire, notamment en région Bamiléké, en Sanaga-Maritime, en région Bamoun, dans le Moam, dans le Mungo et dans le Wouri.
- 2. Des incidents précis et des listes de noms de victimes sont cités à l'appui de ces allégations. Les passages suivants sont tirés de l'original de chacune de ces pétitions.
- 3. Régions Bamiléké et Sanaga-Maritime : divers
- a) "Considérant qu'en décembre 1957, plusieurs détenus de trouvaient dans les régions <u>Bamiléké</u> et <u>Sanaga-Maritime</u> ont été lâchement assassinés par les colonialistes français." (pétition No 5)
- b) "Hier, je demeurais d'une famille comptant 406 personnes aujourd'hui je reste seul dont si vous allez trouver ci-joint le listes des autres, lesquelles je suis en connaissance de leur tueries : Kambu Massa, Meguheu Tchegueu, Khelhe Wego, Djuije Anne, Touenkam Mandjo, Kouham Tchatueng" (pétition No 2)

Note du Secrétariat : Ce grief a vraisemblablement trait à celui énoncé au document T/PET.5/1312, section (p).

T/PET.5/1316 Français Page 2

- c) "La déportation de patriotes à l'estérieur : Kamdem André de l', Njoko Chrétien de l', Fogwou Mathieu, Watchou Emmanuel, Tchidjo Pierre, Simo Mathieu, Nguiakam Patrice, Tayou Jean Marie" (pétition No 1)
- d) "Analysant les catastrophes qui triomphent ce Territoire d'où plusieurs patriotiques y se sont pérrisés pour le seul mot Révendication légitime des peuples Kamerunais; qui leur listes seront ainsi classés. Jautin Germain, Deunou Elias, Yague Samuel, Facon Ka Phellipe, Ngoutchou Macus, Pantpha Kouam, Tchaffe Moïse." (pétition No 26)
- e) "Que depuis le 25 mai 1955 l'histoire des événements sanglants qu'enregistrent ce deux gouvernements se divisent comme suite : l° les événements du 25 mai 1955 lui-même qui ont coûté la vie des plusieurs patriotes kamerunais en générale. 2° La période du 23 décembre 1956 sous l'organisation de la loi-cadre qui causait la perte de vie d'humaine dans la Sanaga-Maritime et Bamiléké notamment. 3° La période du 3 juin 1957 qui aboutie à la déportation de treize dirigeants des mouvements nationalistes et la 4° période qui a coûtée la vies des miliers patriotes dans tous les secteurs du territoire tels que Balissing, Mbouda et Baham, dont Koho André, Djoko Chrétien , Michel Kanmagni, Sopgui Joseph , Nogwa Valentin , Taboula Joseph, Ndé Elie , Tchomchuna Ambroise et il m'est impossible de mettre la citation de tout d'un peuple massacré." (pétition No 25)

4. <u>Région Bamiléké</u>

- 1. Subdivision de Bafoussam
- a) "Proteste énergiquement contre arrestation tuerries massives nocturres déportations camp concentration <u>Bafoussam</u> voire mères enfants nouvellement accouchées violées par militaires français stop <u>groupement Bancor</u> ravage par incendies volontaires" (pétition No 4)
- b) "Considérant que le 13 novembre 1957, les troupes militaires de Bafoussam sous la conduite des gendarmes français envahirent la <u>Subdivision</u> de Bafoussam, <u>Mbouda</u>, saisirent au cours du massacre, pillage, incendies

Note du Secrétariat : Ce nom figure également au document T/PET.5/1312, section (k).

Note du Secrétariat : Ces noms figurent aussi au document T/PET.5/1286.

^{3/} Note du Secrétariat : Ce nom est également mentionné aux documents T/PET.5/1286 et 1287.

volontaires cinq camarades dont les cadavres furent découverts quelques jours après dans la <u>rivière de Mi</u>. Considérant que plusieurs patriotes arrêtés dans la <u>Subdivision de Bafoussam</u>, taxés de rebelles ont été comparés devant le tribunal de ler Instance de Dschang et condamnés à dix ans de travaux forcés." (pétition No 5)

- c) "Après la 12é session de l'assemblée générale de l'ONU les kamerunais ont subi de nouveau des châtiments corporels comme à Coré, les français font des guerres au cours des nuits dans le territoire du kamerun, donc les patriotes perdus de 300 à 2.000 par nuit; je remarque les cadavres transmettraient à des rivières et lacs (comme Noum), en particulier dans la subdivision de Bafoussam région Bamiléké." (pétitions Nos 18, 20, 21 et 24)
- d) "Considérant qu'à <u>Bamendjou</u>, <u>Baméka</u>, <u>Batie</u>, <u>Baham</u>, <u>Bansoa</u>, <u>Bamendjo</u>, <u>Bamenkoumbou</u>, <u>Batcham</u>, <u>Balessing</u> etc. il n'y a autre chose que si non des cris des mères d'enfants enroulées dans la poussière du chemin faute de quoi nourrir leurs enfants, tous les villages venant d'être pillés, ravagés par des troupes militaires jusqu'ici cantainées dans des chefferies." (pétition No 5)
- e) "A Balensseng, le 31 janvier dernier, plusieurs patriotes ont été attenu des coups de fusils, faites par les troupes françaises, ainsi qu'à Baham, Bafoussam, Balensseng, listes comme épreuves ainsi cités: Kamdem Justin , Kamwa François, Tabuguia Donnation, etc..." (pétition Nos 14 à 17)
- f) "Au courant du Mois de janvier 1958 à Baham, 30 patriotes ont mis à morts par l'autorités administrantes françaises ainsi cités : Dzutatchigain, Teto Mbeko, Foudum Mandisse, Teboumeffe, Teguia François, Kamdem Mendko, Talom Ngoulat, Kouam Kbuetekwoa, Kamdem Dzitchee, etc..." (pétitions Nos 9 à 13)
- g) "Je remarque au-dessous de la chefferie de <u>Baham</u> dans des troux creusés de 100 à 200 têtes humaines." (pétitions Nos 14 à 17)
- h) "Nous avons en date du 11 et 12 janvier, 5 février 1958 formaient : deux délégations de 79 personnes pour se rendre en visite du chef illégale Teguia Jean Marie au pays <u>Baham</u>, dont 30 Hommes se sont conduit subitement à la mort, en ma présence et parmis lesquels nous remarquions : Fotzo François, Nzumayam, Mkoutchou Makuisi, Kamdem Moïse, Fodouop Medietse, Pélap Nzudie, Taffo Maurice², Deffo, etc..." (pétition No 18)

^{1/} Note du Secrétariat : Ce nom est également mentionné aux documents T/PET.5/1286 et 1312, section (k).

^{2/} Note du Secrétariat : Ce nom est également mentionné au document T/PET.5/1312, section (1).

- i) "Yue qu'à <u>Baham</u>, les patriotes arrêtés sont divisés en deux parties, les autres en prison et les uns en chambre de Tuerie à Bafoussam, Région Bamiléké. Au courant du mois janvier 1958, plusieurs : patriotes ont été arrêtés dans la Ville de <u>Bafoussam</u>, et conduisès à la mort, les noms sous cités : Simo Ambroise, Tonou Elias, Tebue Maurice, etc...!/! (pétition No 19)
- j) "Au cour du mois de janvier 1958 à <u>Baham</u>, donc j'ai vu tué 30 patriotes kamerunais (pétition No 20), 24 personnes (pétition No 21), 38 hommes (pétition No 22), 50 têtes humaines (pétition No 24); toutes sortes de difficultés dans le territoire du kamerun, les incendies d'habitations, les châtiments corporels sont les seuls pratiques courant aujourd'hui dans le kamerun, donc produits un exemplaire : en noms cités : Fogaing Justin Germain, Nkomg Elias, Ngounou Samuel, Fotso Philippe, Nkontchou Marcus, Kouam Banabas, Taffe Moïse, Buekamwa, Kamdem Mangain, Mengue Boumt, Mendom, Kamdem Yawa, Tchoutche Ambroise, Kamdem Gabriel, Dzuomaham, Mankuisic, Mbeukamwa, Tagul:ouham, Deffo Mkoun, Waaffo Ndiegang, Metto Nguebou, Medom Baya, Kouonkam Mbutekoua, Mapbou Tallom, etc..." (pétitions Nos 20, 21, 22 et 24)

2. Subdivision de Baganté

"Bangwa subdivision de Bazanté d'où le Gouvernement français au Kamerun au mois de janvier 1958 est entré tortué les habitants de cette domaine, femmes et hommes, arrêtait les uns, tué les autres et la déportation arbitraire des personnes jusqu'ici on ne sait d'où. Les déportés se sont : de Bangwa Kamtchatueng, Tamen Gabriel, Padjip Thomas, Ndeme Joseph, Njame Mathieu, Njapou Paul, Ndzedkeu Jean, Makom, Njomo Pierre, Kouanang Joseph, Nana Bejamin, Naujep Joseph, Nana André, Tchonla, Tchiépa Pierre, Ndobkam Thomas." (pétition No 3)

Note du Secrétariat : Ce nom est également mentionné au document T/PET.5/1312, section (p).

3. Subdivision de Dschang

- a) "Batcham subdivision de <u>Dschang</u> où l'on trouve dans l'eau les centaine Kamerunais égorgés par le Gouvernement français au Kamerun." (pétition No 3)
- b) "Considérant qu'à la suite de la mort d'un député de l'alcam <u>Wanko Samuel</u> plusieurs patriotes ont été brutalisées, d'aus**si tues** et plus d'une centaines enfermés dans la banne de <u>Dschang</u> et soumis à des tortures inhumaines." (pétition No 5)

4. Subdivision de Moouda

- a) "En date du 30/1/58 au marché de <u>Babadjou</u> (Subdivision de <u>Mbouda</u> Région Bamiléké) 5 camions chargés de troupes militaires Tchadiens conduirent par M. Sablayrolles Jean, Chef de Subdivision de Mbouda et son gendarme M. Deland avec d'autres gendarmes venant de Douala et partout ailleurs du Territoire bouleverserent ledit marché, prirent des cochons et des chèvres, de l'argent, torturent les pauvres Kamerunais, ce dernier ont tué un homme sur le champ." (pétition No 6)
- b) "Alors en date du 31 janvier 1958 au marché de Babadjou, Subdivision de Mouda, il y a eu des tortures, inhumaines, des arrestations massives. Il y a eu également un mort." (pétition No 8)

5. Région Bamoun

"Considérant que le 31 janvier 1957, des opérations militaires eurent lieu à la maison d'arrêt de <u>Foumban</u> à la suite d'une lettre que nos camarades avaient adressée au Chef de la <u>région Bamoun</u>, pour demander le règlement intérieur de la prison. Considérant que cette violente répression dirigée par le maréchal des logis Vido Jean coûta la vie de notre camarade Fongang Henri , qui après la livraison de l'estreme-onction par le prêtre François Xavier refusa l'enterrement de celui à la mission en déclarant que Dieu était contre l'enterrement des Upécistes." (pétition No 5)

Note du Secrétariat : Ce nom est également mentionné aux documents T/PET.5/910 (voir également T/C.2/L.320, section X, et T/C.2/L.336) et T/PET.5/954 (voir aussi T/C.2/L.328, section I).

6. Région Moam

"Dans certaines réponses autoritaires devant votre grand organe, il arrive que seules la Région Bamiléké et la Sanaga-Maritime qui veulent l'Unité et l'Indépendance du Kamerun préfabriquées, or notre Région, (Mbam)ainsi que les autres subissent les mêmes atrocités sous plusieurs formes, afin de cacher leur scandale et de faire charger ces deux régions la responsabilité qui incombe directement au Gouvernement français, nous vous assurons que tous Kamerunais et Kamerunaises ont les mêmes consentements que ceux de ces deux Régions, en dehors de certains traîtres à la Patrie. En voilà un petit exemple : dans notre Région (Mbam) ont été assassiné : Diapa Amayena, Bogonde Amayene, Buengueye Anatala, Musome Emesiené, Bissaclé Bingamuch, Emesiene Amalune, Giené Utoogo, Okolong Pierre, Buetu Mbootoh, Biyumé Agaye Oguno, Enugué Emesié, Enugue Ombono, tous en prison par tortures, ainsi que plusieurs autres." (pétition No 7)

7. Région du Mungo

"A Njumbe Région du Mungo, 14 personnes ont été tués au cours du mois janvier dernier." (pétitions Nos 14 à 17)

8. Région du Wouri

"Aujourd'hui, en voici un nouveau Haut Commissaire Jean Ramadier qui, à sa descente d'avion le 4 février 1953, un cannal nouvel reprend acte à <u>Douala</u>, où plusieurs patriotes en fûment victimes ainsi cités: Kouam Abel, Kamgaing Paul, Simo Edouard, Tachemo Jops, Foguaing Justin , Ngonayo Samuel, Tetop Bengo, Teughue Jean." (pétition No 23)

<u>Note du Secrétariat</u>: Ces deux noms ont également été mentionnés plus haut au paragraphe 4, 1. (j).

Note du Secrétariat : Ce nom figure également au paragraphe 4, 1. (f) ci-dessus.

- 9. La plupart de ces pétitions se font l'écho de la "répression atroce et despotique" que mènerait l'Autorité administrante dans ce Territoire dans le but de "bâillonner", de plus en plus sévèrement depuis la douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les revendications légitimes du peuple camerounais. A Baham, notamment, la situation est devenue "sanglante" depuis la destitution du chaf Pierre Ninyem.
- 10. Les pétitionnaires reprochent à l'organisation internationale de n'être pas encore intervenu malgré les protestations véhémentes qui lui ont été adressées et l'accuse d'être seule responsable de l'impasse dans laquelle se trouve le Territoire. Ils s'élèvent contre la "prétendue" Assemblée législative camerounaise, dont ils demandent la dissolution suivie d'une consultation populaire pour déterminer le statut futur du Cameroun. Ils protestent également contre le recours à la violence lors des élections territoriales. Ils s'insurgent contre les nouvelles réformes introduites par l'Autorité administrante comme portant atteinte au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le but du climat de terreur qui règne actuellement, ajoutent-ils, est de forcer les nationalistes à "renier" leurs opinions avant l'arrivée au Territoire de la prochaine Mission de visite des Nations Unies.
- ll. Ces pétitions demandent l'abrogation des décrets portant dissolution des trois mouvements nationalistes camerounais, l'évacuation des troupes et des renforts militaires récemment arrivés au Territoire, le retour des treize dirigeants déportés au Soudan, la libération de tous les détenus politiques, la promulgation d'une amnistie générale et inconditionnelle pour tous les faits découlant des événements de mai 1955, et l'envoi d'une force de police internationale pour rétablir un climat politique normal au Cameroun. Certains pétitionnaires protestent contre toute tentative d'intégration soit à l'Union française, soit à la Nigeria. Tous revendiquent l'application à la lettre de la Charte et des Accords de tutelle, ainsi que l'unification et l'indépendance immédiates du Cameroun.
- 12. Les pétitions Nos 1, 2 et 22 soumettent, en outre, des plaintes concernant des pillages ou pertes de biens dont les signataires auraient été victimes.

	Pétitionnaire Date	e de la pétition <u>I</u>	ieu d'origine
1,	Mme Marie Wankam, Membre du Comité de base de UN KAMERUN à Banlessang	29.1.58	Tombel
2.	M. Tahamta Tchidjo, Membre du Comité de base de UN KAMERUN à Nkafo-Baham	20.1.58	Tombel
3.	Population du village de Bangwa, Subdivision de Baganté, s/c UN KAMERUN à Kumba	non datée	Kumba
4.	Foko, Comité de base de UN KAMERUN à Bansoa	23.2.58 (câble)	Kumba
5•	"Maquisards échappés à la tuerie sauvage des colonialistes français du Kamerun oriental"	10.1.58 (motion)	?
6.	M. Djeté Prosper le Bref, Comité central de UN KAMERUN à Ndop-Bamenda	3.1.58	Bamenda
7.	M. Mumarron Limbo, cultivateur, Canton Mbaye, Région Mbam	10.1.58	Bafia
8.	M. Tagné Yérima Joseph, Président du Comité de base de UN KAMERUN à Kamkop	4.2.58	Bamenda
9 à 13.	MM. Fogain Gwabou, Joseph Gaungo, Paul Fogain, Sob Kamgueleu et Wambo Zuguemkam, Membres du Comité de base de UN KAMERUN à Baham	3 . 2 . 58	Tombel
14.	Mme Marie Wakam, Membre du Comité de UN KAMERUN à Lagou Baham	10.2.58	Tombel
15.	M. Marcel Kwatze, Membre d'association mituelle Bahamais, Président de UN KAMERUN à Tombel	8.2.58	Tombel
16.	M. Samuel Kouam, Membre de UN KAMERUN à Douala	8.2.58	Tombel
17.	M. Joseph Teuguia, Membre de UN KAMERUN	8.2.58	Tombel
18.	M. Njoko Paul, Chef de famille Bahamais à Douala	10.2.58	Tombel
19.	M. Simo Daniel Kamdem, Membre du Comité de base de UN KAMERUN à Tombel	10.2.58	Tombel
20.	Waffodjougla, Membre de l'UPC à Baham	5.2. 58	Tombel
21.	M. André Deffo Kamdem, Membre du Comité de base de UN KAMERUN à Ngogwa-Baham	2.2.58	Baham

	<u>Pétitionnaire</u>	Date de la pétition	Lieu d'origine
22.	M. Maurice Sélestin Seindjoun, Membre du Comité de base de UN KAMERUN à Manten	10.2.58	Tombel
23.	M. Barthélémy Toungsi-Tegueut, Président du Comité de base de UN KAMERUN à Loum-Chantiers	n 6.2.58	Tombel
24.	Sop-Kamdem-Ngweleu, Chef de quartier à Chegne, Baham	5.2.58	Tombel
25.	Mme Anne Yumdjo, ménagère à Bamenda Centre	non datée	Bamenda
26.	Association Bahamais au pieds de cafayer	14.1.58	Tombel